

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2023063

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 03/04/2023

Objet : AVENANT 3 EN PLUS VALUE ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES CENTRES INCENDIE ET SECOURS DE LA HAUTE GARONNE LOT 1 AFFAIRE 21M130

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 14/04/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2023-063 Avenant n\_3 en plus-value Ste IDVERDE 21M130.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2023-063.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20230403-2023063-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/04/2023

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	3
Représentés :	0
Excusés :	2
QUORUM	3

### SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, au jour du trois avril à quatorze heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 24 mars 2023.

**Étaient présents :** HÉBRARD Gilbert, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

**Étaient excusés :** BAYLAC Sandrine, POUMIROL Émilienne

**OBJET :** Avenant n°3 en plus-value relatif à l'entretien des espaces verts des centres d'incendie et de secours de la Haute-Garonne\_Lot n°1 (Affaire n° 21M130)

VU le code général des collectivités territoriales;

VU les articles L.2194-1 de la partie législative du code de la commande publique;

VU les articles R.2194-1 et suivants de la partie réglementaire du code de la commande publique;

Cet acte modificatif concerne le lot n°1 du marché susvisé et portant sur l'entretien des espaces verts, site 1, conclu avec la société IDVERDE.

Les prestations techniques prévues au cahier des charges sont effectuées sur les sites de la Direction départementale à Colomiers, du groupement prévention à Colomiers, du groupement Ouest à Blagnac, des centres de secours de Colomiers, Cintegabelle, Muret, Cazères, Caraman, Cadours, Carbonne, L'Isle-en-Dodon, Fronton, Ramonville, Rieumes, Boulogne sur Gesse, Villefranche de Lauragais, Toulouse- Delrieu, Villematier, Toulouse-Vion.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification et est reconductible 3 fois, pour une durée maximale de 4 ans, sans que ce délai puisse excéder le 31/01/2026.

Conformément à l'article 17 du cahier des clauses particulières, il est possible d'ajouter des prix, de modifier le périmètre du contrat, sous réserve de respecter les articles L2194-1 et R2194-1 et suivants du code de la commande publique.

Ainsi, la présente modification a pour objet d'intégrer au champ d'application du marché le nouveau CIS Toulouse Carsalade pour un coût supplémentaire annuel de 3 536,00 € HT.

Le coût haussier pour cet avenant étant de 3 536,00 € HT (4 243,20 € TTC), il introduit un **écart de 5,99 %** par rapport au coût initial du marché.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

14 AVR. 2023

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont prononcés favorablement aux modifications portées par cet avenant n°3.

Aussi, il est proposé d'autoriser le président à signer l'avenant correspondant.

La présente modification prend effet à compter de sa notification à la société IDVERDE.

**ENTENDU** le rapport de Monsieur Thucydide HOUNKPATIN,


**APRÈS** en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

**AUTORISENT** le président à signer l'avenant n°3 en plus-value.

Pour le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne empêché,

Sandrine BAYLAC  
1<sup>ère</sup> vice-présidente du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne



14 AVR. 2023

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.